



# Lettre d'information

- Lucky Luke, Gaston, Agrippine  
et les autres...  
Le bilan de la mission Fred sur la Bd
  
- Nouvelles technologies, nouvelles mesures  
Le texte intégral
  
- La langue française à travers les âges  
Un article de Nina Catach
  
- Fabrizio et Fiammetta Lemme font don  
au Louvre de plusieurs œuvres du XVII<sup>e</sup>  
et du XVIII<sup>e</sup> siècles

N°22

## ... écouter, voir ... écouter, voir ... écouter, voir ...

Les musées de la Cour d'Or de Metz présentent, jusqu'au 21 février 1998, la première exposition consacrée à **Charles Pøerson** (1609-1667), artiste lorrain du XVII<sup>e</sup> siècle. L'exposition - résultat de plusieurs années de recherches poursuivies par Nicolas Sainte Fare Garnot, conservateur en chef du musée Jacquemart-André à Paris, Clémentine Gustin-Gomez, historienne d'art, Nicole de Reyniès, conservateur général à l'Inspection générale des musées, Barbara Brejon de Lavergnée, conservateur au musée des beaux-arts de Lille, et Monique Sary, conservateur en chef des musées de Metz - permet de restituer à Charles Pøerson sa juste place dans la création artistique du Grand Siècle. *Musées de la Cour d'Or, 2, rue du Haut-Poirier, 57000 Metz. Tél. : 03 87 75 10 18.*

Le musée des beaux-arts de Nantes, dont les collections viennent - grâce à un dépôt effectué par la Fondation de France - de s'enrichir d'un important fonds **Camille Bryen**, consacre une importante exposition à ce peintre, qui joua un rôle de premier plan, après la Libération, dans le mouvement de la "non-figuration psychique", plus communément appelé "abstraction lyrique". Un ensemble d'œuvres de Raymond Hains et de Jacques de la Villeglé, appartenant au musée ou mises en dépôt par le Fnac, est parallèlement présenté dans la section contemporaine du musée, en raison des liens privilégiés qui, depuis 1948, unissaient ces artistes à Camille Bryen. *Jusqu'au 30 mars 1998, au musée des beaux-arts de Nantes, 10, rue Georges-Clémenceau - 44000 Nantes. Tél. : 02 40 41 65 65 .*

Les inscriptions au prochain **concours d'admission à l'Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art** (sections ouvertes : arts du feu, arts graphiques, arts du métal, arts textiles, mobilier, peinture, photographie et sculpture) seront closes le 6 février 1998, à 16h. Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'Ecole nationale du patrimoine, *Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art, 150, avenue du Président Wilson - 93 210 Saint-Denis La Plaine. Tél. : 01 49 46 57 00.*

**L'accord franco-canadien**, renouvelé pour la période 1995-2000, vise à intensifier les échanges entre les deux pays et notamment entre leurs musées. Il couvre, pour ce faire, l'ensemble de l'activité muséale : la conservation, la restauration, la formation, la recherche, l'éducation, la documentation et l'information. Les dossiers de candidatures de financement doivent être adressés à la Dmf (Pascal Hamon, Mission Europe et International) avant le 30 mars 1998. Ils doivent notamment mettre en relief l'implication des établissements demandeurs et

l'avis des relais régionaux. Les fiches "critères pour le traitement des dossiers" ainsi que les dossiers de candidatures sont à demander à la Dmf, 01 40 15 36 26 ou 01 40 15 35 83.

à suivre page 19...

### Glossaire

**Afaa** : association française d'action artistique, **Bnf** : bibliothèque nationale de France, **Bpi** : bibliothèque publique d'information, **Cnap** : centre national des arts plastiques, **Cnc** : centre national de la cinématographie, **Cnl** : centre national du livre, **Cnmhs** : caisse nationale des monuments historiques et des sites, **Cnp** : centre national de la photographie, **Cnsad** : conservatoire national supérieur d'art dramatique, **Cnsmdp** : conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, **Crl** : centre régional des lettres, **Da** : direction de l'architecture, **Daf** : direction des archives de France, **Dag** : direction de l'administration générale, **Dai** : département des affaires internationales, **Dap** : délégation aux arts plastiques, **Ddf** : délégation au développement et aux formations, **Dep** : département des études et de la prospective, **DgIf** : délégation générale à la langue française, **Dic** : département de l'information et de la communication, **Dil** : direction du livre et de la lecture, **Dmd** : direction de la musique et de la danse, **Dmf** : direction des musées de France, **Dp** : direction du patrimoine, **Drac** : direction régionale des affaires culturelles, **Dts** : direction du théâtre et des spectacles, **Ensad** : école nationale supérieure des arts décoratifs, **Ensb-a** : école nationale supérieure des beaux-arts, **Ensci** : école nationale supérieure de création industrielle, **Rmn** : réunion des musées nationaux, **Sdap** : service départemental de l'architecture et du patrimoine.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Marc Sadaoui. RÉDACTEUR EN CHEF : Jean-Paul Cîret. RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Patrick Ciercoles. RÉDACTION : Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65, Sophie de Castelnau 01.40.15.82.95, Florent Thibout 01.40.15.81.41. COMITÉ DE RÉDACTION : Jacques Bordet, Didier Cossé, Robert Fohr, Nicole Gasser, Brigitte Jais, Amal Lahlou, Martine Lehmans, Dominique Lesterlin, Laurent Maillaud, Catherine Merlhiot, Lionel Prévot, Anne Racine, Jacques Vincent. MISE EN PAGE (PAO) : Sophie de Castelnau. Pour recevoir la lettre d'information, adresser une demande écrite au Dic, ministère de la culture, 3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01. Télécopie : 01.40.15.87.05. CONCEPTION GRAPHIQUE : Polytechniques. IMPRIMEUR : Maulde et Renou. NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 1290 AD. Nouvelle série. Le numéro : 2 F. TIRAGE : 32 000 ex. MINITEL : 3615 Culture. INTERNET : <http://www.culture.fr>

## Lucky Luke, Gaston, Agrippine et les autres...

A l'occasion du festival d'Angoulême, la *Lettre d'information* vous livre un panorama de l'action du ministère de la culture en faveur de la bande dessinée, ainsi qu'un entretien avec Yves Pointot, président du festival d'Angoulême. Il nous parle de ses espoirs de développement de la bande dessinée.

Longtemps considéré comme négligeable, l'apport de la bande dessinée à la vie culturelle semble à présent reconnu, tout comme la nécessité de son développement sur un plan économique.

Dans ce domaine, le ministère intervient selon deux axes : d'une part, toute une panoplie d'aides dispensées essentiellement par la direction du livre et de la lecture et la délégation aux arts plastiques ; d'autre part un plan à long terme de développement et de promotion de cet art, selon les recommandations du rapport Fred, dont la ministre vient de faire un premier bilan au cours du festival d'Angoulême.

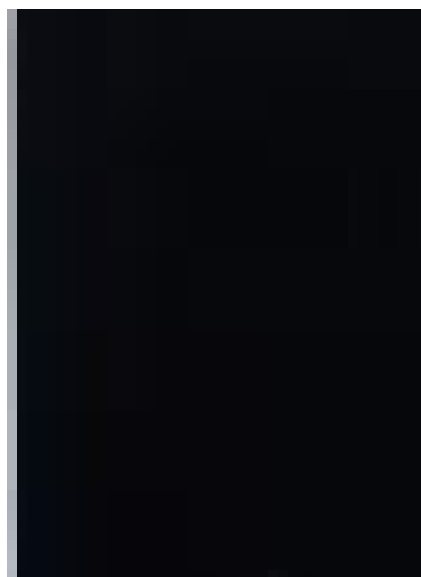
### *Catherine Trautmann présente un premier bilan des 15 mesures pour la bande dessinée*

*Le 23 janvier dernier, Catherine Trautmann a présenté un bilan très positif de la première année d'application du rapport Fred, qui déterminait en 1997 les 15 mesures à prendre en faveur de la bande dessinée. Elaboré par une commission d'experts sous la direction du dessinateur Fred, ce rapport dressait un inventaire des attentes des professionnels du secteur, en matière d'aide aux créateurs et de promotion de la bande dessinée à l'étranger. Les moyens nécessaires à la reconduction de ces mesures sont d'ores et déjà inscrits au budget 1998.*

#### → Renforcement de la promotion internationale

La politique mise en œuvre a permis de renforcer le soutien aux principaux festivals de BD dans leur dimension internationale : itinérance du salon d'Angoulême aux États-Unis et en Asie ; convention signée avec l'Afaa pour une opération BD au Portugal. Rappelons que le Portugal était, cette année, le pays invité du festival d'Angoulême.

Avec le soutien de la Dap, du Dai et la collaboration de l'Afaa, le salon de la bande dessinée de Blois, à titre d'exemple, a réalisé une exposition de *Forest et Bouq* en partenariat avec la ville d'Erlangen (Allemagne). Des opérations ont été conduites à Rome, dans le cadre du grand festival *ExpoCartoon* où Fred a notamment exposé, ainsi que dans de nombreux pays sur le continent européen, en Egypte et en Amérique latine.



En matière de soutien à l'exportation, la centrale de l'édition a mis en œuvre un système d'expédition par regroupement d'envois, et une procédure de facturation centralisée, qui réduisent les frais de port et facilitent l'acte commercial.

D'autre part, les pouvoirs publics contribuent à faire baisser le coût du transport des livres, par une aide modulée et adaptée à chaque pays. 472 000 titres de BD sont concernés, pour un chiffre d'affaire global de 27,3 MF.

Quant aux subventions consacrées à ces actions par la DII, elles s'élèvent en 1997 à 0,250 MF.

La section BD créée à France Edition (organisme de promotion de l'édition française à l'étranger) s'est associée financièrement à plusieurs manifestations à l'étranger. Elle était notamment présente aux foires de Turin, Rome, Shanghai, San Diego, et a coproduit l'exposition *European comics : another image*, encore en itinérance, avec le service culturel de l'Ambassade de France à New York.

Les principaux marchés d'exportation demeurent les pays francophones (Belgique, Suisse, Canada-Québec, Afrique francophone), l'Amérique latine. L'Europe centrale et orientale, et en particulier la Pologne, souhaite créer un vrai rayon de BD françaises en 1998.

### → Renforcement de la promotion en France

Afin de sensibiliser le public jeune, la Maison des écrivains a engagé un programme pédagogique avec des auteurs, qu'elle souhaite développer très largement en 1998.

Par ailleurs, des initiatives qui tendent à intégrer la BD à l'éducation artistique seront soutenues.

Le ministère a soutenu la production de cédéroms sur la BD ainsi que la production de programmes audiovisuels consacrés à la BD (des projets avec la Cinquième sont à l'étude).

### → Renforcement du soutien aux créateurs

*Un guide des auteurs* va être édité en 1998 par le Cnl, guide juridique, social et fiscal, à l'usage des auteurs dessinateurs et scénaristes, dans l'objectif de faciliter leurs démarches administratives.

*La BD en 1997* rédigé par l'équipe du Cnbdi et Patrick Gaumer dans le cadre des "Chroniques de l'Afaa", brochure de promotion de la BD française contemporaine, a été diffusée à l'ensemble des postes et partenaires culturels à l'étranger.

L'augmentation des crédits d'acquisitions a permis d'enrichir les collections du musée de la BD du Cnbdi d'une cinquantaine de planches originales, dont une planche de Léonce Petit (1839-1884), extraite d'un fonds d'albums de la *collection Dembour* (1200 titres) -une contribution de l'Etat de 500 000 francs.

Le rapport Fred avait mis en évidence l'existence de nouveaux réseaux d'édition et de diffusion mis en place par les auteurs. Le soutien apporté à ces réseaux s'est accru en 1997, avec une aide accordée à Ego-comix, PLG, Amok, l'Association (des auteurs de BD), ainsi qu'à l'Association des libraires spécialisés de BD pour des actions de promotion de la BD francophone.

En outre, dans un souci de meilleure diffusion de la BD française, la ministre a annoncé qu'un effort tout particulier serait apporté à la réalisation d'une publication qui, tout en reprenant les créations marquantes de l'année, regrouperait les auteurs français de tous horizons. Conçue en plusieurs

langues, cette publication ferait l'objet d'une vaste promotion à l'international, dans les médias étrangers, les instituts culturels français à travers le monde, et les principales manifestations européennes.



Extrait de  
*La révolte d'Hop-Frog*  
de David B. et C. Blain.  
Dargaud.

### La bande dessinée, un phénomène d'édition transcatégoriel

Plus de 200 villes célèbrent chaque année la bande dessinée. Une floraison sans équivalent dans les autres genres littéraires qui s'explique, en premier, par l'attrait du public pour ces "histoires en images". On estime à 41% les Français (âgés de 8 ans et plus) qui lisent des albums ou des magazines de BD, dont 12 % assidûment (au moins une fois par semaine), 10 % régulièrement (1 à 3 fois par mois) et 19 % occasionnellement (moins de 10 fois par an). A l'évidence, la bande dessinée est transcatégorielle : les lecteurs de BD appartiennent à toutes les tranches d'âge et toutes les catégories socio-professionnelles, ce qui explique l'afflux du public, en famille, dans les Salons. Enfin, contrairement aux idées reçues, les lecteurs de BD sont aussi des lecteurs de livres : 86% ont lu au moins un livre dans l'année. Preuve s'il en est, que le livre et la bande dessinée partagent le même public et s'inscrivent dans la même culture.

Source : Ifop, 1994, sondage auprès de 2328 Français de plus de 8 ans.

entretien avec Yves Poinot, président du festival de la bande dessinée d'Angoulême

*La 25<sup>e</sup> édition du festival de la bande dessinée d'Angoulême vient de se terminer, quel bilan faites-vous de ces 25 années ?*

25 ans de passion, d'énergie et le soutien de tous les partenaires ont construit le festival de référence du 9<sup>e</sup> art. Angoulême est la capitale incontestée de la bande dessinée. De plus en plus médiatisé, le festival contribue au développement du marché de la bande dessinée en partenariat avec toute la profession. Il est un rendez-vous privilégié pour les éditeurs français et étrangers, pour négocier les droits, sur l'Espace du marché international des droits, réservé aux professionnels.

*Angoulême est devenue le cœur de la bande dessinée en France. Que s'y passe-t-il entre chaque festival ? Parlez-nous un peu du Centre national de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême (Cnbd).*

Comme vous l'avez dit, Angoulême est devenue la capitale de la bande dessinée, par le festival tout d'abord, mais aussi par le développement même de l'image BD au sein de la ville (la municipalité a pris comme initiative de tapisser des murs et des plaques de rue de graphismes de bandes dessinées). De notre côté, cette année, nous allons illustrer les murs de la ville avec des illustrations de 12 dessinateurs qui ont remporté le Grand Prix de la Ville d'Angoulême, et tous les 25 de chaque mois nous dévoilerons deux cases qui représenteront le travail d'un de ces auteurs, en commençant le 25 janvier par Daniel Goossens.

Un Pôle de l'Image a été créé, comprenant plusieurs écoles et institutions, en s'appuyant sur la spécificité BD de la ville (le Syndicat mixte du pôle de l'image comprend la ville, le département et la Chambre du commerce et de l'industrie). Le Centre national de la bande dessinée et de l'image, inauguré par François Mitterrand en 1985, a pris une ampleur considérable depuis sa création, notamment en ce qui concerne sa mission patrimoniale.

Enfin, l'itinérance d'expositions dans le monde entier contribue à la découverte de la bande dessinée européenne, et aussi de la ville d'Angoulême.

Nous avons décidé cette année, avec le soutien de la Sncf, d'affréter des lignes de train directes entre Bruxelles et Angoulême pour que nos amis belges, passionnés comme nous par le 9<sup>e</sup> Art, puissent venir sans difficultés pendant le festival.

*Quelle est votre opinion concernant les aides à apporter aux scénaristes, aux scénaristes-illustrateurs et aux éditeurs de bandes dessinées ?*

Comme vous le savez, la mission Fred, commission d'experts installée en 1996 par le ministère de la culture et de la communication, a permis de dresser un inventaire précis des attentes des professionnels dans le domaine de la promotion de la bande dessinée. Les 15 mesures retenues s'attachent à soutenir ces personnes dans leur politique d'exportation et les nouveaux réseaux d'éditions et de diffusion mis en place par



Yves Poinot

les auteurs, à développer la section BD créée à France Edition, et à publier un guide de l'auteur afin de faciliter les démarches administratives en collaboration avec les organismes sociaux compétents.

Il faut persévérer dans la diffusion et la promotion de la bande dessinée, poursuivre la sensibilisation du jeune public en milieu scolaire, aider à la production de cédéroms et de programmes audiovisuels et promouvoir la bande dessinée à l'étranger par des aides à l'internationalisation.

*Comment envisagez-vous l'avenir de la bande dessinée francophone dans les prochaines années ?*

Evidemment, nous souhaitons tout d'abord une entière application des 15 mesures de la mission Fred. Mais nos espoirs résident aussi dans l'émergence de jeunes créateurs talentueux et de nouvelles structures, comme l'Association, nouvelle maison d'édition regroupant des petits éditeurs qui ne pourraient pas exister sans elle.

Enfin, nous espérons que les échanges culturels, notre exposition Planètes BD en est un exemple, se développeront de plus en plus. Au Sommet de la francophonie à Hanoï, à l'automne dernier, des dessinateurs français ont voulu montrer par leur présence que la bande dessinée est un des facteurs essentiels des liens culturels à l'aube de l'An 2000.

### L'impact économique du festival

**Pendant quatre jours, plus de 160 000 visiteurs convergent de la France entière et des pays limitrophes vers la ville d'Angoulême (47 000 habitants), capitale française de la bande dessinée. Les plus importants éditeurs du secteur n'hésitent pas à déboursier entre 500 000 à 1 million de francs pour y être présents, un investissement motivé autant par une attractivité sans égale que par le rayonnement international du Festival au sein de la profession. La popularité du Festival se mesure aussi à son impact économique et aux retombées dont bénéficient les commerçants. Pendant 4 jours, 60 millions de francs sont injectés dans l'économie locale, soit une consommation habituelle multipliée par trois. Par ailleurs, les visiteurs, qui dépensent en moyenne 735 francs pour leur hébergement, restauration et dépenses courantes, consacrent en moyenne 391 francs supplémentaires à l'achat de bandes dessinées. Soit 18 millions de francs de ventes (albums et magazines) au total, sans compter les 4 millions de francs de produits dérivés.**

*Source : les nouveaux amateurs 1995, sondage sur 1343 visiteurs adultes et enquête auprès des exposants, partenaires et journalistes.*



### Le "pôle image" d'Angoulême

Avec l'appui du Cnbdi (Centre national de la bande dessinée et de l'image), la ville d'Angoulême, le département et la Cei développent depuis 1997 un "pôle de l'image", organisé autour d'une douzaine d'entreprises qui totalisent entre 300 à 350 emplois. Son ambition : susciter des vocations dans l'animation graphique, amplifier une spécialisation économique porteuse d'image et d'emplois, sur un marché qui manque considérablement de personnel qualifié. De bac + 2 à bac + 6, le "pôle image" d'Angoulême propose toute une gamme de formations, articulées autour de centres techniques spécialisés.

Rens : syndicat mixte du "pôle image", 31 bd Emile Roux, BP 1404, 16017 Angoulême cedex. Tel : 05 45 90 74 10.

remboursables sur 5 ou 10 ans pouvant atteindre 50 % des frais de fabrication ;

Des subventions sur frais de traduction pour les traducteurs de langues étrangères ou régionales en français ;

Une aide à la préparation plafonné à 250 000 F et réservée aux éditeurs professionnels exerçant leur activité dans l'édition "papier". Elle vise les ouvrages collectifs lourds et les ouvrages multimédia.

#### → Subventions aux revues de bandes dessinées

Elles apportent une aide annuelle représentant environ un quart du coût total à la fabrication des revues

#### → Bourses destinées aux scénaristes et illustrateurs de bandes dessinées

Elles ont pour fonction de permettre à leurs bénéficiaires de se libérer de certaines contraintes matérielles pour consacrer du temps à l'écriture : allocation d'année sabbatique (160 000 F), bourse de création (80 000 F), bourse d'encouragement (40 000 F), bourse de découverte (20 000 F).

### Aides du centre national des arts plastiques

#### → Aide individuelle à la création

D'un montant de 10 000 à 50 000 F, elle permet à de jeunes artistes, notamment créateurs de bandes dessinées, de mener à bien un projet ou une réalisation spécifique.

#### → Allocation de recherche en France et à l'étranger

Elle permet aux artistes de séjourner dans le pays de leur choix pour une durée maximum de an.

#### → Allocation pour l'installation d'ateliers d'artistes

Elle permet aux artistes d'aménager un local en lieu de travail. Le montant de l'allocation ne peut excéder

la moitié de la dépense engagée par l'artiste dans la limite maximum de 45 000 F.

DII : 27 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, 01 40 15 73 00.  
Dap : 27 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, 01 40 15 74 60.  
Cnl : 53 rue de Verneuil, 75007 Paris, 01 49 54 68 68.  
Cnbdi : 121 rue de Bordeaux, 16000 Angoulême, 05 45 38 65 65. Internet : <http://www.CNBDFI.fr>

### Les aides du ministère en faveur de la bande dessinée

Créé en 1974, le festival d'Angoulême fait partie de la dizaine de festivals de bande dessinée en France qui bénéficient du soutien du ministère de la culture et de la communication. La délégation aux arts plastiques et le centre national du livre, sur place pour la première fois, ont proposé un diaporama sur les ateliers d'artistes, les visuels des festivals subventionnés par le ministère, ainsi qu'en libre-accès, le tout nouveau dépliant des aides consacrées à la bande dessinée.

### Aides de la direction du livre et de la lecture

Parallèlement à l'action du Cnl, la Dll intervient par des aides à l'exportation : appui logistique de la Centrale de l'édition, aides à la traduction, création d'une section bande dessinée à France édition, participation à des foires spécialisées par l'intermédiaire de France édition.

### Aides du centre national du livre

La commission d'aide à la création et à l'édition de bande dessinée du Cnl attribue des aides aux éditeurs, aux revues et aux scénaristes ou scénaristes/dessinateurs de bandes dessinées.

#### → Aides aux éditeurs

Des intérêts sans prêts aux éditeurs : avances



©Goosens - Fluide glacial

## Petit historique

Longtemps décriée par les parents et les éducateurs, censée entretenir l'ignorance et détourner de la véritable littérature, la bande dessinée se trouve aujourd'hui consacrée comme le 9<sup>e</sup> art. Son inventivité linguistique est désormais étudiée à l'Université ; on lui reconnaît d'évidentes vertus d'initiation à la lecture.

Un siècle d'histoire en raccourci, depuis qu'en 1835, le Suisse Rodolphe Töpffer - un écrivain ! - inventait la BD moderne et publiait les premières planches de l'Histoire de M. Jabot.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, contrairement aux Etats-Unis, la bande dessinée française s'adresse avant tout à un public juvénile. Les aventures de Bécassine (1905), des Pieds Nickelés (1908), puis de Bibi Fricotin (1924), privilégient encore une présentation du texte inséré sous l'image, symptôme de l'ambiguïté d'un genre en quête de son identité. Alain Saint-Ogan, dans la série *Zig et Puce* (1925), est le premier à utiliser régulièrement les modernes phylactères, ces bulles ou ballons qui sont la marque essentielle de la bande dessinée, "complexe d'écrit et de figuré" (Alain Rey). En Belgique, Georges Remi - plus connu sous le pseudonyme de Hergé - donne naissance aux célèbrissimes Tintin et Milou, dont les "reliques" et autres éditions originales sont l'objet, aujourd'hui, de toutes les convoitises des collectionneurs.

Au cours des années 1930, les revues françaises de bande dessinée se voient confrontées à une sévère concurrence venue des Etats-Unis. Associé avec l'éditeur Hachette, l'émigré hongrois Paul Winkler lance en 1934 un nouvel hebdomadaire pour enfants : *Le Journal de Mickey*. Le succès, foudroyant et durable (500 000 exemplaires dans les années 1950), ouvre la voie à de nombreux magazines dont l'hebdomadaire *Spirou*, lancé par l'éditeur belge Dupuis. Et de fait, après la guerre et la censure de la presse non collaborationniste, les années 1950 consacrent la suprématie de la Belgique francophone et de sa bande dessinée. Au sein des périodiques *Tintin* (1946) et *Spirou*, des figures marquantes de la BD font leurs premiers pas : Franquin, Uderzo et Goscinny, Greg... Et en 1959, l'hebdomadaire *Pilote*, alliage des meilleures BD et d'un rédactionnel de qualité, fait entrer le genre dans sa phase de maturité. Philémon, Astérix et Obélix, le Petit Nicolas, Blueberry, Cellulite, Achille Talon, y débentent, rejoints en 1968 par Iznogoud et Lucky Luke, qui poursuivent leurs carrières dans la revue.

Les années 1970, années d'émancipation et de contestation, donnent lieu aux expériences narratives et graphiques les plus diverses. Les fanzines (contraction de fanatique et magazine), médiatisent à moindres frais la bande dessinée dite alternative. *Hara-*

*Kiri*, interdit par la censure, renaît une semaine plus tard sous le titre de *Charlie-Hebdo*. Gotlib crée *Fluide Glacial* ; les *Frustrés* de Claire Brétécher apparaissent dans *le Nouvel Observateur*. Urbaine, la "BD rock" explose dans *Métal Hurlant* (1975), tandis que les éditions Glénat, aujourd'hui l'un des principaux acteurs du secteur, lancent le magazine *Circus*. Mais à l'exception de *l'Echo des Savanes* et de *Fluide Glacial* (80 000 exemplaires vendus par mois), les revues de bande dessinée ne tardent pas à souffrir de la désaffection du public. L'heure n'est plus à la presse, désormais, mais à l'édition : les années 1980 sont marquées par la multiplication des albums, la parution de collections de poche (J'ai Lu BD, Pocket BD) et l'ascension de labels indépendants comme Guy Delcourt (1986), Rackham (1989), l'Association (1990), et Frigoproduction.

Les années 1990 sont des années de difficultés économiques et le secteur de la bande dessinée n'y échappe pas. Les éditeurs multiplient les opérations promotionnelles, certains vont jusqu'à proposer des ouvrages à 10 francs ! Mais à l'image de Tintin ou Lucky Luke, certains héros ne connaissent pas la crise... En 1996, *La Galère d'Obélix* est vendue à 3 millions d'exemplaires en langue française. Les deux bretons qui résistent à l'envahisseur sont toujours, aujourd'hui, le best-seller absolu de la bande dessinée européenne. Autre phénomène significatif : la déferlante "Manga", un terme japonais qui désigne tout à la fois le dessin d'humour, le cinéma d'animation et la bande dessinée. Présents depuis 1985, les mangas suscitent des vocations et font exploser les ventes : ils représentent aujourd'hui 35% du chiffre d'affaires de Glénat. Enfin, ultime paradoxe : des auteurs français de BD, prépubliés dans des hebdomadaires nippons, accèdent grâce aux mangas au marché asiatique... avant de se voir reconnaître en France. Tel est le cas de *L'Autoroute du soleil*, de Baru, salué lors du dernier festival d'Angoulême comme le meilleur album francophone de l'année !

Source : La Bande dessinée, Patrick Gaumer et le Cnbd, chroniques de l'Afaa, 1997.

## Une politique culturelle ambitieuse pour les nouveaux réseaux

**Le 16 janvier 1998, Lionel Jospin, Premier ministre, a présenté un programme d'action gouvernemental pour préparer l'entrée de la France dans la société de l'information.**

**Il s'agit de prendre en compte, d'accompagner et de promouvoir le développement des nouvelles technologies de communication (internet, multimédia...), sources de transformations profondes pour la vie des citoyens comme pour le fonctionnement économique.**

**Voici l'intégralité des mesures prises par le ministère de la culture et de la communication.**

### *Soutenir la création de contenus et de services multimédias*

#### **→ Orienter les dispositifs d'aide vers les technologies de l'information et de la communication**

Les dispositifs existants d'aide à la création, qui s'appuient notamment sur l'action du Cnc et de l'Ifcic, seront renforcés et adaptés.

#### **■ Les aides du Cnc seront augmentées de 50 % en 1998**

Plus de 25 millions de francs seront consacrés en 1998 à l'aide aux programmes multimédias sous forme d'avances remboursables. Cet effort permettra d'accompagner les besoins de développement du secteur de l'édition multimédia, et de répondre à un besoin nouveau, en rapide croissance, en ce qui concerne les services en ligne.

#### **■ Un dispositif nouveau est institué pour encourager la presse à développer ses activités multimédias**

Un Fonds d'aide multimédia pour la presse est créé, d'un montant de 15 millions de francs, pour favoriser l'expérimentation de nouveaux produits et services, la valorisation du fonds éditorial et l'utilisation du réseau par les journalistes.

De plus, le Fonds de modernisation de la presse quotidienne et assimilée, mis en place en 1998, pourra bénéficier à des projets multimédias.

#### **■ Les fonds de garantie des industries culturelles gérés par l'Ifcic seront ouverts plus largement à l'édition multimédia**

En 1998, les moyens disponibles permettront de garantir des

encours de crédit bancaire pour un montant total de 60 millions de francs.

**■ Les aides publiques à l'utilisation des technologies de l'information dans les métiers du livre seront développées**

#### **→ Développer les technologies de l'information et de la communication dans l'audiovisuel public**

L'audiovisuel numérique constitue le domaine par excellence de la convergence des technologies de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel.

#### **■ La Banque de programme et de services sera opérationnelle en 1998**

Ce projet développé par la Cinquième, permettra de répondre aux besoins documentaires audiovisuels de la formation initiale et continue en proposant des programmes à la demande, diffusées par satellite après une sélection par l'internet.

Près de 400 sites seront équipés en 1998, et pourront accéder à plus de 3000 programmes audiovisuels.

Budget : 22,5 millions de francs.

#### **■ L'Ina développera ses applications multimédias et la numérisation de ses archives**

Ces actions de modernisation bénéficieront d'un budget de 17 millions de francs.

#### **■ Le secteur public de l'audiovisuel développera sa présence sur l'internet**

Le site internet de Radio France international sera enrichi en 1998 par une base de données sur la chanson française.

La réorganisation du site internet de TV5, notamment autour d'un relais sur le site de ses émissions pédagogiques, constituera en 1998.



## orientations

**→ Poursuivre l'action au niveau communautaire en vue d'une harmonisation de la fiscalité des produits culturels**

Les produits culturels sont aujourd'hui soumis à des taux de TVA qui varient : 2,1% pour la presse quotidienne, 5,5% pour d'autres, comme le livre, 20,6% enfin, pour les produits multimédias. L'éventualité d'une application d'un taux réduit de TVA à tous les produits ou services culturels supposerait une révision de la liste communautaire des produits et services éligibles à ce taux réduit, laquelle exige une initiative de la Commission européenne et l'unanimité des pays membres de l'Union européenne. Jusqu'à ce jour, la Commission européenne s'est, pour sa part, opposée à toute modification de cette liste.

Toutefois, lors du Conseil des ministres de la culture et de l'audiovisuel du 24 novembre 1997, la Commission européenne a annoncé le lancement d'une étude sur les effets d'une baisse de la TVA sur les cédéroms et les disques compacts interactifs (Cdi).

La France poursuivra ses efforts afin de convaincre ses partenaires de l'opportunité d'une harmonisation de la fiscalité des produits culturels.

**→ Organiser la protection du droit d'auteur dans un environnement numérique*****L'action du Gouvernement pour la protection du droit d'auteur privilégie le cadre international***

La France a signé en octobre 1997 les deux traités, sur le droit d'auteur et sur les droits voisins, préparés en 1996 au sein de l'Organisation mondiale de la propriété industrielle (Ompi). Ces traités élargissent le champ de protection de l'œuvre en y incluant sa forme numérique.

***La France prendra une part active à la négociation européenne qui doit intervenir en 1998***

Les résultats de cette négociation conditionnent une ratification à l'échelle européenne des traités de l'Ompi de 1996.

***La transposition de la directive européenne sur les bases de données est engagée***

Une loi sera présentée au Parlement en 1998 pour permettre la transposition de la directive européenne sur les bases de données, qui vise notamment à définir les garanties offertes aux producteurs de bases de données.

***La mise en place de dispositifs d'identification des œuvres numériques doit être encouragée***

L'application du cadre juridique existant et à venir en matière de protection du droit d'auteur suppose la mise en place de dispositifs normalisés d'identification des œuvres numériques et de leurs auteurs, dans laquelle les organismes français concernés joueront un rôle moteur.

***La gestion des droits devra être simplifiée***

Le développement des œuvres multimédias, dans le respect du droit d'auteur, appelle une simplification notable des procédures d'autorisation pour l'utilisation des œuvres. Les pouvoirs publics interviendront en 1998 pour soutenir

l'organisation des professionnels et demander aux établissements publics concernés une gestion plus efficace des droits.

***Numériser le patrimoine culturel français et diffuser les données culturelles sur l'internet***

La politique publique de numérisation de notre patrimoine culturel doit répondre à deux objectifs : favoriser l'accès du plus grand nombre au patrimoine, notamment pour pallier les difficultés posées par son éloignement géographique et les limites qui existent à la présentation physique des œuvres ; garantir la préservation de la maîtrise nationale du patrimoine et prévenir toute tentative de "privatisation" du patrimoine culturel national sous sa forme numérique.

**→ Une politique ambitieuse de numérisation des fonds culturels*****La numérisation des fonds culturels sera étendue***

Les opérations de valorisation du patrimoine artistique sous la forme de bases de données numérisées et de programmes multimédias seront poursuivies et renforcées selon trois axes : valorisation culturelle par l'édition de produits grand public ; valorisation scientifique par la constitution de collections iconographiques numérisées ; valorisation commerciale par la vente de reproductions numériques et l'exploitation des droits.

Le budget total de numérisation du patrimoine artistique s'élèvera, en 1998, à 12 millions de francs.

***Les collections numérisées de la Bibliothèque nationale de France seront enrichies***

Après l'ouverture, en octobre 1997, du serveur Internet *Gallica* par la Bibliothèque nationale de France, une seconde étape sera engagée en 1998 afin de permettre la diffusion sur l'internet de quelque 50 000 œuvres du domaine public.

**→ Accélérer la diffusion des données culturelles sur l'internet*****Un plan de diffusion des données culturelles publiques sur l'internet sera établi***

Un groupe de travail du ministère de la culture et de la communication élaborera avant la fin du premier semestre 1998 un plan de diffusion des données culturelles publiques sur l'internet, pour chaque département du ministère.

***La France relancera, en coopération avec l'Unesco, le projet de "Bibliothèque universelle" engagé dans le cadre du G7, en 1995******Une commission de réflexion étudiera les effets de la numérisation sur l'édition et la création littéraire***

Une commission de réflexion sur le "livre numérique", composée de représentants de toute la chaîne du livre et des pouvoirs publics, sera mise en place en 1998.

## *Favoriser la maîtrise des technologies culturelles de l'information et la création multimédia*

### → Créer des Espaces Culture Multimédia pour la formation du public

**100 Espaces Culture Multimédia seront créés en 1998. Budget : 10 MF**

Ces centres de proximité se situeront à l'intérieur d'organismes existants, comme les bibliothèques ou les médiathèques publiques, mais aussi dans les structures culturelles ou socio-culturelles les plus diversifiées. Un appel à projet sera lancé conjointement par le ministère de la culture et de la communication et par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

**Des emplois jeunes pourront être mobilisés pour les Espaces Culture Multimédia**

### → Faciliter l'appropriation culturelle des technologies de l'information, grâce aux bibliothèques

Les bibliothèques de lecture publique forment le réseau d'institutions culturelles le plus dense de France. Plus de 6,5 millions de personnes y sont inscrites. La diffusion d'internet peut favoriser le rééquilibrage culturel du territoire ainsi qu'une diffusion plus large et plus égalitaire de l'accès au savoir et à la culture.

**L'équipement multimédia des bibliothèques sera développé**

Les financements, au titre des concours particuliers de la dotation générale de décentralisation, devront être mobilisés pour permettre aux bibliothèques d'acquérir les équipements nécessaires pour devenir des lieux d'accès privilégiés à l'internet.

Il s'agit de favoriser à la fois l'accès à l'internet par les bibliothèques et l'accès aux bibliothèques par l'internet. En ce qui concerne l'accès à distance aux bibliothèques, de nombreux services à valeur ajoutée peuvent être envisagés comme, par exemple, la possibilité de consulter le catalogue en ligne ou d'accéder aux services de communication des ouvrages.

**La première tranche du Catalogue collectif de France sera mis en ligne en 1998**

Elle comprendra le Répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation, avec la description des bibliothèques françaises. Les catalogues eux-mêmes seront mis en ligne avant la fin de 1999.

### → Mettre à profit les compétences du réseau des écoles d'art

**Des formations de haut niveau au multimédia seront généralisées**

En 1998, des formations supérieures au multimédia devront être proposées dans chacun des secteurs d'enseignement artistiques et culturels : arts plastiques, télévision, cinéma,

image numérique, bande dessinée, métiers du livre et du patrimoine.

Les formations déjà disponibles et les organismes qui les dispensent seront confortés et développés. La formation au multimédia sera progressivement élargie à l'ensemble des écoles d'art. Un dispositif de concertation et de programmation sera mis en place pour accélérer le développement des connaissances pédagogiques et garantir un usage rationnel des équipements.

Le ministère de la culture et de la communication préparera, en 1998, une formation spécifique de "technologies culturelles de l'information".

**Une réflexion sera conduite en 1998 pour constituer un réseau de recherche autour de l'audiovisuel numérique et du multimédia**

Dans l'immédiat, un réseau de veille technologique sera mis en place pour assurer l'information sur la recherche et la technologie dans le domaine du multimédia culturel, en France et à l'étranger.

**Le soutien à la recherche-développement en technologies culturelles du multimédia sera renforcé**

**Une mission de réflexion sera mise en place sur l'apport des technologies de l'information à l'éducation à l'image**

Les pratiques culturelles se caractérisent, dans notre société, par une forte séparation entre, d'une part, l'écrit, prépondérant dans l'enseignement scolaire et, d'autre part, l'image, largement dominante dans la culture des jeunes.

L'éducation à l'image constitue l'un des moyens de résorber cette fracture, par l'émergence d'une culture moderne de l'image qui s'appuie sur l'apport des technologies de l'information et de la communication.

### → Favoriser la création à la croisée de l'art, de la science et de la technologie

**Un réseau fédérateur sera mis en place sous la responsabilité de Jean-Claude Risset, directeur de recherche au Cnrs, compositeur et chercheur en informatique musicale, pour favoriser les recherches sur la synergie entre les mondes de l'art, de la science et de la technologie**

## *Utiliser les technologies de l'information et de la communication pour renforcer la présence internationale de la France et de la francophonie*

Les technologies de l'information et de la communication sont parfois présentées comme une menace pour les identités culturelles, entraînant une homogénéisation des comportements et des langues. Or, le Gouvernement entend adopter une stratégie résolument positive, fondée sur la conviction que l'entrée dans la société de l'information offre des possibilités nouvelles au renforcement de la présence internationale de la France et de la francophonie.

## orientations

La France veillera, par ailleurs, à ce que soient préservés les dispositifs de soutien à la diversité culturelle et linguistique, comme les aides à la création et les quotas d'œuvres européennes dans l'audiovisuel.

*Patrick Bloche sera chargé d'une mission parlementaire sur la présence de la France et de la francophonie sur les réseaux d'information*

Patrick Bloche est député, président du groupe d'étude de l'Assemblée nationale sur les nouvelles technologies de l'information.

### → Favoriser l'accès aux ressources françaises et accompagner leur internationalisation

*La dimension internationale des sites internet français doit être renforcée*

Afin d'inciter certaines catégories de sites internet français (universités, collectivités locales, etc.) à prendre en compte la dimension par essence mondiale d'internet, un mécanisme de labellisation et, éventuellement, des incitations financières sont prévus par le ministère des affaires étrangères.

*L'Etat doit donner l'exemple en matière de plurilinguisme*

L'ensemble des sites internet des administrations de l'État devront proposer, lorsque des traductions existent sur leur site internet, au moins deux langues étrangères.

*La nécessaire présence du français dans les organisations internationales dont la France est membre et où le français est une des langues officielles, doit être une réalité pour les informations mises en ligne par ces organisations*

*L'appropriation des technologies de l'information et de la communication par le plus grand nombre suppose une promotion volontariste de l'usage des termes francophones*

Ainsi, s'ils ont pu soulever, à l'origine, le scepticisme, des termes tels que "navigateur" (au lieu de browser) ou "logiciel" (au lieu de software) se sont imposés naturellement. D'autres, tels que, par exemple, "pare-feu" (firewall), "partagiciel" (shareware), "graticiel" (freeware) ou "page d'accueil" (home page), peuvent être promus.

La délégation générale à la langue française propose déjà un glossaire d'équivalences dont l'emploi doit être encouragé. La Commission générale de terminologie élaborera en ce sens des recommandations régulières à l'attention des divers départements ministériels.

Dans un souci de clarté, l'utilisation de certains termes sera rendue obligatoire dans l'administration. Ainsi, par exemple, les références d'adresse électronique doivent être introduites par le terme "Mél." (pour "messagerie électronique").

*Les ressources linguistiques permettant le traitement automatisé de l'information et l'édition électronique seront développées*

La délégation générale à la langue française apportera son soutien à la constitution et à la diffusion de ressources

plurilingues dont une des langues est le français, dans le cadre du programme "Multilinguisme et société de l'information" mis en place par la Commission européenne. Elle soutiendra l'action de l'Association européenne pour les ressources linguistiques.

Le ministère de la culture et de la communication mènera une action spécifique pour clarifier les droits d'utilisation par les chercheurs de certains corpus existants, comme ceux de l'Institut national de la langue française, du Cnrs ou de la Bibliothèque nationale de France.

*Simplifier la recherche de ressources françaises : le site "France.fr"*

Ce site multilingue proposera, à travers des rubriques telles "Voici la France", "Tourisme", "Droit", "Culture", un ensemble de liens vers d'autres sites de référence, en partenariat avec les acteurs concernés.

*Favoriser l'accès au patrimoine touristique par l'internet en 1998*

Une réflexion associant les grandes fédérations du tourisme se traduira par la mise en place, au premier semestre 1998, d'un serveur national d'information et de réservation sur Internet. Cet outil rendra ainsi l'offre touristique française plus accessible aux tours-opérateurs et agents de voyages ainsi qu'à l'ensemble de la clientèle française et étrangère.

### → Développer l'utilisation des réseaux d'information par les missions diplomatiques françaises à l'étranger

*Le rôle de diffusion de l'information des postes diplomatiques et des organismes spécialisés sera renforcé*

Un réseau sera constitué à l'initiative du ministère des affaires étrangères, pour associer les postes diplomatiques et les acteurs français dans des domaines comme, par exemple, la coopération universitaire ou les échanges entre administrations. Il devra permettre d'accélérer la circulation de l'information et d'améliorer la coordination.

Le site de l'Adit offrira ainsi un accès gratuit, pour les entreprises françaises, à une base de données sur les technologies internationales.

### → Mettre les technologies de l'information et de la communication au service de la solidarité pour le développement et de la francophonie

En 1998, les différentes actions engagées dans cette perspective représenteront un effort financier global d'environ 25 millions de francs.

*Développer des bases de ressources partagées au sein de la francophonie*

Le recueil et la numérisation de la mémoire scientifique, technique et culturelle du Sud constituent un enjeu important. Les actions engagées dans le cadre de la francophonie visent à encourager la mise en réseau de ressources documentaires (comme le projet Forciir de formation continue en réseau de documentalistes, ou la base de données bibliographique sur le développement Ibiscus), le développement de

## orientations

bibliothèques virtuelles ou la réalisation de serveurs consacrés à la création culturelle au sud (comme le serveur "Afrique en Création").

### Favoriser l'échange et la communication au sein de la francophonie par l'internet

La France soutient un ensemble de projets de nos partenaires qui contribuent à renforcer la diffusion de contenus en français sur l'internet. On peut ainsi citer :

- les projets de formation à distance, comme le Réseau africain de formation à distance (Resafad) qui fonctionne actuellement dans cinq pays pour former des directeurs d'écoles ;
- la mise en place de bases de données, comme le projet Arche d'harmonisation des programmes d'enseignement en français, mathématiques et physique qui concerne 17 pays ;
- l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de la déconcentration administrative (comme c'est le cas pour le ministère de l'éducation nationale de Côte d'Ivoire) ;

- la création de réseaux thématiques (comme le projet de diffusion de la presse francophone via les nouveaux réseaux qui commencera à fonctionner au mois de mars 1998 au Burkina Faso).

### La création du fonds pour le développement des inforoutes

Un fonds pour le développement des inforoutes a été créé au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Hanoï.

L'objectif de ce fonds est d'encourager la mise en œuvre de projets concrets dans les pays francophones afin de les inciter à s'engager dans la société de l'information dans une perspective de partenariat Nord/Sud.

La priorité sera mise sur la production de contenus sur l'internet, de nouveaux sites et centres serveurs, de moteurs de recherche, de logiciels, de téléservices, de cédéroms, mais également sur la veille technologique et la concertation des francophones dans les instances spécialisées mondiales.

## Nouvelles technologies toujours...

**Répondant aux orientations fixées par le programme général de promotion des nouvelles technologies du ministère de la culture et de la communication, les directions qui le composent ont développé un certain nombre d'actions dont voici quelques exemples.**

➔ **Les musées français sur l'internet.** La direction des musées de France vient de réaliser et d'ouvrir à la consultation *Muséofile*, une base de données sur les musées nationaux et sur les musées français placés sous le contrôle technique de l'Etat (musées des collectivités territoriales, des associations et des fondations).

La base - qui a été entièrement conçue et réalisée au sein du ministère de la culture et de la communication par la Dmf et le département de l'organisation et des systèmes informatisés - permet d'obtenir pour chaque établissement un vaste ensemble de renseignements (heures d'ouverture et de fermeture, équipements, services, activités culturelles, collections, environnement culturel...). Chaque présentation d'établissement est accompagnée d'une illustration qui permet de le personnaliser. Actuellement, environ 600 musées sont déjà décrits sur cette base qui sera progressivement enrichie, mise à jour et complétée.

La base dans sa version grand public est accessible sur l'internet : <http://culture.fr>. Une version plus complète est consultable au centre de documentation de la Dmf. Son installation est également prévue sur minitel 36 15 et, pour les professionnels 36 14 (avec un code d'accès). Enfin, les personnels de l'administration centrale et déconcentrée y auront accès par le réseau intranet.

**Rens : Olga de Narp, responsable de la base Muséofile, Centre de documentation de la Direction des musées de France, 6, rue des Pyramides - 75001 Paris, 01 40 15 35 41. Fax : 01 40 15 36 60.**

➔ **Action du Cnc dans le domaine du numérique et du multimédia.** Le Cnc a mis en place un ensemble de mécanismes d'aide : aide à l'investissement des industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel ; aides à la recherche et au développement pour soutenir la création de nouveaux produits ou de nouvelles méthodes de production ; aide à la production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles faisant appel à des traitements numériques, ou à des techniques spécifiques ; aide à l'édition de programmes multimédia en réseau ou sur cédérom.

A travers ces actions, le Cnc encourage l'expérimentation et l'innovation et soutient le développement d'une offre française de très haut niveau dans le domaine des nouvelles technologies ainsi que l'apparition de nouveaux talents.

**Rens : Cnc, Claude Schiffmann, 01 44 34 34 18.**

➔ **La direction de l'architecture et la multimédia.** La Da a confié l'édition de son premier cédérom (1994) au laboratoire de recherche Aria (Ecole d'architecture de Lyon). Ce document a été diffusé dans plus de 1000 centres universitaires dans le monde. Son contenu est consultable sur le site [www.archi.fr/LA\\_RECHERCHE](http://www.archi.fr/LA_RECHERCHE).

Actuellement, elle soutient l'étude de quatre prototypes effectués dans les laboratoires de recherche des écoles d'architecture : la compréhension et l'analyse de l'architecture urbaine ; la compréhension et l'analyse des ambiances urbaines ; l'apprentissage aux techniques du multimédia ; l'étude monographique d'une oeuvre architecturale contemporaine.

Parallèlement, la Da travaille à la définition du contenu précis d'un cédérom de sensibilisation des scolaires à l'architecture

Le réseau internet @archi.fr. La Da favorise le raccordement des écoles d'architecture à Internet. A ce jour et au titre de la convention qui lie la direction au réseau Renater, 18 écoles possèdent une adresse [archi.fr](http://archi.fr).

Dès 1994, la Da a déposé le domaine national archi.fr auprès de l'Afnic (Association française de nomage coopération), et enregistré cette marque auprès de l'Inpi (Institut national de la propriété intellectuelle) pour protéger les produits dérivés de ce réseau.

La recherche. L'Unité mixte de recherche 694 Cnrs-ministère de la culture *Map* (modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage) vient d'être créée. Elle regroupe les laboratoires de recherche de quatre écoles d'architecture : le Gamsau (école de Marseille-Luminy), le Crai (école de Nancy), l'Asm (école de Toulouse) et l'Aria (école de Lyon).

Les travaux de l'Umr 694 *Map* porteront principalement sur l'élaboration de modèles et d'outils de simulation en architecture. Les laboratoires ont été récemment dotés d'outils de photogrammétrie numérique, de balayage laser et de moyens informatiques afférents.

**Rens : Da, Jean-Marie Besnier, 01 40 15 32 75.**

→ La Dap propose deux formes d'aides aux artistes qui souhaitent mener un projet en rapport avec la vidéo ou les nouvelles technologies.

- Les allocations de recherche : versées directement à l'artiste, elles permettent la réalisation d'un travail de recherche ou d'un projet expérimental qui témoigne d'une réflexion et d'une pratique liant l'expression artistique et les techniques vidéo (bandes, installations...), ou les domaines scientifiques et technologiques (images de synthèse, installations interactives, multimédia...).

- Les sessions de réalisation : matériel et assistance technique sont mis à la disposition de l'artiste pour une durée de 15 jours maximum. Selon la nature des projets de création, le candidat devra effectuer une démarche auprès de la structure concernée (Grand Canal Vidéo à Paris, Centre international de création vidéo à Montbéliard...), afin de définir avec lui les modalités de mise à disposition du matériel (durée, assistance technique...). Il lui est possible de cumuler une allocation et une session de réalisation, ou de recherche.

**Rens : Bureau du Fiacre, 27 avenue de l'Opéra, 75001 Paris. Brigitte Colnot : 01 40 15 74 74 ; Lila Touil : 01 40 15 74 05.**

La bibliothèque nationale de France sera présente pour la 3<sup>e</sup> fois au salon le Milia du 8 au 11 février 1998 à Cannes. Le Milia est le principal marché mondial des droits des documents numériques et sonores. Institution titulaire du dépôt légal audiovisuel et informatique, la Bnf est une ressource énorme pour la production multimédia. Elle produit également des cédéroms professionnels et grand public. Sur un stand très contemporain, la Bnf mettra en avant ses images numérisées et sur l'internet, *Gallica*, serveur de documents numérisés composé de 2300 documents imprimés et périodiques numérisés en mode image, de 300 ouvrages en mode texte et de 700 images couvrant les domaines suivants : science et histoire des sciences, économie, droit, politique, philosophie, littérature et récits de voyage, histoire et ethnographie.

## Catherine Trautmann à Londres

Catherine Trautmann s'est rendue à Londres le 12 janvier, alors que la Grande Bretagne commence son semestre de présidence de l'Union européenne. Elle s'est entretenue avec Chris Smith, ministre britannique de la culture, des médias et du sport, et Mark Fischer, secrétaire d'Etat britannique pour les arts, des principaux dossiers qui figurent au coeur du programme culturel et audiovisuel de la présidence britannique.

S'agissant de la convergence entre les secteurs des télécommunications, de l'audiovisuel et des technologies de l'information, à propos duquel la commission vient de publier un livre vert qui analyse les grandes évolutions à venir et leurs implications réglementaires, les deux ministres ont jugé que ces questions devaient être étudiées conjointement par les ministres des télécommunications et ceux en charge de l'audiovisuel.

Par ailleurs, Catherine Trautmann a rappelé la position française sur l'exception culturelle dans les négociations de l'Accord multilatéral de l'investissement (Ami), dans le cadre de l'Ocde, visant à la libéralisation des investissements internationaux qui doivent aboutir le 28 avril 1998. Elle a rappelé l'intérêt qu'elle porte à l'application de la directive "Télévision sans frontières" (renouvelée le 30 juin dernier) dans l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, afin d'éviter toute délocalisation de chaînes de télévision qui seraient désireuses d'échapper à des réglementations nationales.

Dans le cadre de la préparation des Assises de l'audiovisuel qui se dérouleront à Birmingham du 6 au 8 avril prochains, les deux ministres ont évoqué la question du fonds de garantie pour encourager la production cinématographique et audiovisuelle, qui n'avait pu aboutir sous la présidence luxembourgeoise. Catherine Trautmann a défendu la mise en place de ce fonds, qui constitue, avec la directive "Télévision sans frontières" et le programme Média, le troisième volet d'une politique européenne ambitieuse pour renforcer l'industrie cinématographique européenne. Il pourrait s'accompagner également d'une initiative en faveur du financement de la distribution intra-européenne des oeuvres audiovisuelles. Par ailleurs, les deux ministres se sont mis d'accord sur une réflexion commune concernant la définition de la nationalité des films qui conditionne les critères d'éligibilité aux aides des Etats membres. Catherine Trautmann et Chris Smith sont également convenus de la nécessité de renégocier l'accord bilatéral cinématographique liant la France et la Grande-Bretagne. A l'invitation de Chris Smith, Catherine Trautmann présidera la séance de clôture des Assises de Birmingham.

Au cours de sa visite, la ministre a remis les insignes d'Officier des Arts et Lettres à quatre des plus grands cinéastes britanniques, Mike Leigh, Stephen Frears, Peter Greenaway et Michael Radford, et à un grand acteur, Jeremy Irons. Catherine Trautmann a par ailleurs rencontré au Royal Court Theatre les principaux acteurs de la Saison du Théâtre français à Londres, qui a rassemblé plus de 60 000 spectateurs britanniques autour du théâtre français.



## La donation Lemme au musée du Louvre

**Fabrizio et Fiammetta Lemme viennent de faire don au musée du Louvre de vingt tableaux et d'une sculpture, parmi les plus significatifs de leur importante collection. La *Lettre d'information* a rencontré Stéphane Loire, conservateur du département des peintures du musée du Louvre, pour évoquer avec lui cette importante donation.**

*Pouvez-vous, Stéphane Loire, nous dire qui sont Fabrizio et Fiammetta Lemme et nous parler de leur collection ?*

Fabrizio et Fiammetta Lemme sont tous les deux romains, tous les deux avocats, et ont commencé leur collection dans les années 1970. Principalement composée de tableaux peints à Rome pendant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup> siècle, elle comporte aujourd'hui plus de deux cent soixante œuvres... Ardents francophiles, amoureux de la culture française et du Louvre... et également soucieux de faire partager leur passion au plus large public, Fabrizio et Fiammetta Lemme ont tenu à ce qu'une partie de leur collection entre au musée du Louvre.

*Combien de tableaux la donation comporte-t-elle ?*

La donation comprend vingt tableaux et une sculpture, qui composent un ensemble particulièrement représentatif de l'art du *Settecento* romain. Il faut souligner qu'avec une générosité exceptionnelle, Fabrizio et Fiammetta Lemme se sont refusés à choisir eux-mêmes les œuvres que la donation devait comporter. Ce sont donc les conservateurs du département des peintures du musée du Louvre qui ont eu à effectuer un choix "difficile", en s'efforçant de donner une image fidèle de l'admirable ensemble réuni par Fabrizio et Fiammetta Lemme, mais aussi de retenir ce qui pouvait compléter au mieux les collections du musée. Par ailleurs, les œuvres en rapport direct avec les peintures des monuments et des églises de Rome ont été exclues du choix, pour ne pas priver le patrimoine romain d'œuvres susceptibles de lui faire défaut.

*Les collections du Louvre étaient-elles lacunaires pour la peinture italienne du baroque tardif ?*

Nous possédons un ensemble assez significatif de tableaux vénitiens du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais, à l'exception d'une belle série de *vedute* de Giovanni Paolo Pannini et d'œuvres d'autres peintres comme Matatti, Trevisani, Batoni, ou encore Cades, nous étions en effet assez pauvres pour ce qui concerne la peinture du *Settecento* romain. Les collections du Louvre ne permettaient pas de donner une juste idée de la richesse et de la diversité de cette peinture, au demeurant longtemps négligée par les collectionneurs et le marché de l'art.

*Quels sujets ces vingt œuvres traitent-elles ?*

Il s'agit avant tout de sujets religieux de petites et de moyennes dimensions, ainsi que d'œuvres mythologiques et de portraits, dus à des artistes jusqu'ici absents du Louvre. Fabrizio et Fiammetta Lemme ayant toujours recherché avec une prédilection particulière les études préparatoires et les esquisses pour de grandes œuvres de commandes publiques ou privées, celles-ci sont particulièrement à l'honneur dans leur collection.

*Il s'agit donc d'une donation très importante...*

La donation Lemme constitue l'ensemble de tableaux le plus considérable à entrer au Louvre depuis ceux qu'Othon Kaufmann et François Schlageter avaient offert au musée en 1983. Elle va permettre de modifier complètement -en l'équilibrant- notre collection de peintures du *Settecento*.

*Parallèlement à cette donation, Fabrizio et Fiammetta Lemme donnaient-ils d'autres œuvres de leur collection à un musée italien ?*

Fabrizio et Fiammetta Lemme ont également fait une donation de vingt et un tableaux à la Galleria nazionale d'arte antica (Palazzo Barberini) de Rome. Il s'agit de vingt et une œuvres, des esquisses pour des grands décors romains, d'une importance souvent capitale pour l'histoire artistique de la Ville éternelle.

*Où les œuvres qui viennent d'être données au musée du Louvre vont-elles trouver place ?*

Elles vont tout naturellement trouver leur place dans les salles du musée, à la fin de 1998, lorsque seront rouvertes les anciennes salles Rubens et Van Dyck, et les Petits Cabinets, qui compléteront la nouvelle présentation de l'École italienne au premier étage de l'aile Denon.

*Pouvez-vous nous dire enfin un mot de l'exposition consacrée à la collection Lemme qui ouvre ses portes au musée du Louvre, le 13 février ?*

Rassemblant au total 130 tableaux, l'exposition permettra d'avoir une idée complète de la collection rassemblée par Fabrizio et Fiammetta Lemme. Les œuvres données au Louvre, ainsi que celles données à la Galleria nazionale d'arte antica de Rome y seront toutes représentées.



# La langue française à travers les âges

Tous ce que vous avez toujours voulu savoir sur la langue française, et que vous n'avez jamais osé demander - des Serments de Strasbourg (842) jusqu'au verlan, en passant par la création de l'Académie française (1635) et les lois de Jules Ferry sur l'enseignement obligatoire (1882). La linguiste Nina Catach suit les ramifications du français, à travers ses évolutions politiques et ses révolutions poétiques, dans un récit qui retrace ce qu'on pourrait appeler *l'aventure* de notre langue.

## Les origines

D'où vient notre langue ? Elle vient en grande partie du *latin populaire*, tel qu'il était parlé en Gaule depuis la conquête romaine (52 avant Jésus-Christ). Ce latin évolue lui-même diversement au contact des parlers locaux (celte, ibère, ligure, osque, etc.). Il faut y ajouter un fonds celtique, et toute la richesse des noms de lieu.

Mais, en même temps, on a pu dire que c'était "la plus germanique des langues romanes". C'est en effet la seule qui ait subi à ce degré l'influence des peuples du Nord, surtout des Francs, qui durant des siècles ont occupé la partie septentrionale du pays (d'où le nom de *France*).

## IV<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles - Le "roman" et l'ancien français

Pour ce que l'on peut appeler la "préhistoire" du français, il est difficile de donner des dates précises. Il y a d'abord une période dite *gallo-romane* (du IV<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle environ) puis *romane* (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles), avec une langue et une culture fondamentalement liées aux traditions latines. Rapidement pourtant, les mots se transforment au point de devenir méconnaissables. Citons par exemple le mot latin *augustus*, qui a donné aussi l'adjectif *auguste*, devient par la voie populaire tour à tour *agosto*, *aosto*, plus tard *aoust*, et *août*, prononcé *ou*.

Les premiers textes en "roman" (nom donné alors à notre langue) sont rares. Le plus célèbre est celui des *Serments de Strasbourg*, signé en 842 dans les deux langues romane et franque entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, qui constitue en quelque sorte le premier acte officiel écrit du français. Vers la fin du IX<sup>e</sup> siècle, citons aussi la charmante *Séquence de Sainte Eulalie*, où l'on reconnaît déjà mieux notre langue.

Il n'y a pas alors *une* langue mais *des* langues parlées, non pas *un* français, mais *des* français : anglo-normand, picard, bourguignon, "françois" central, franco-provençal, gascon, etc. Ainsi, on dit *cateau* en picard ou *chasteau* en "françois" ; *trouvère* dans les dialectes d'*oïl* du nord ou *troubadour* dans les dialectes des langues d'*oc* du sud (les mots *oïl* et *oc* viennent eux-mêmes de la façon différente dont on disait *oui* au nord et au sud).

D'autre part, notre idiome actuel n'est pas, comme on l'a cru longtemps, issu d'un dialecte précis venu de Paris ou d'Ile-de-France (appelé plus tard le "francien"), mais d'une sorte de langue écrite commune qui s'est établie progressivement dans le nord de la France pour les besoins de la communication.

Le français, pourtant d'usage courant à partir du XI<sup>e</sup> siècle à la cour des rois de France et d'Angleterre, restera longtemps interdit dans la culture savante, et les collègues et universités ne parleront et n'écriront en principe que latin.

Les textes de création en langue "vulgaire" apparaissent dès le XI<sup>e</sup> siècle, puis se multiplient : chansons de geste comme la *Chanson de Roland*, romans de chevalerie comme le *Tristan et Yseult* de Beroul, le *Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes, etc. Les premières chartes en français apparaissent vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

**Nina Catach (1923-1997), qui vient de mourir, était une de nos linguistes les plus réputées. Eminente universitaire, spécialiste de l'histoire de la langue et des systèmes orthographiques, prix de l'Académie française (1968) et prix du Haut comité de la langue française (1971), elle avait à coeur de participer à la diffusion de la culture linguistique auprès d'un large public. Cet historique du français, écrit pour la délégation générale à la langue française, est l'un de ses tout derniers textes.**

### XIV<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles - Le moyen français

Après l'*ancien français*, vient la période du *moyen français*. Dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la "langue du roi" est mieux reconnue, elle devient une langue de prestige et élargit son domaine. Mais la France reste un pays bilingue. A l'église même, les sermons et les prières collectives se font en français, mais la messe, la liturgie resteront durablement en latin. Aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, c'est la période des *humanistes* : sous l'influence de la Renaissance italienne, on assiste par rapport au latin à un renouvellement et un développement considérable du français.

Sous l'effet de bouleversements majeurs (centralisation administrative, guerre de Cent ans) et aussi d'importantes évolutions internes, notre langue se transforme rapidement. Proche à l'origine de ses sœurs latines, italien et espagnol, elle s'en éloigne, devient plus savante. Les anciennes déclinaisons disparaissent, l'ordre des mots change, la *cort li roi* devient la *cour du roi*, *Dieu, en cui nom*, devient *Dieu, au nom de qui*. Le roi envoie à présent ses édits dans les provinces du pays en français.

Le vocabulaire s'enrichit, avec de nombreux mots formés directement sur le latin. Il présente depuis, et jusqu'à nos jours, ce double caractère à la fois populaire et savant que l'on retrouve dans l'ensemble de notre langue. Et c'est avant tout par les traductions faites à partir du latin que se répandent les ouvrages en langue française nécessaires au développement de la nouvelle culture. "*Le français*, dit J. Chaurand, *est une langue de traduction, pour les laïcs, convers, femmes, religieuses qui ignorent le latin*".

### XVI<sup>e</sup> siècle - La Renaissance

C'est à partir de la Renaissance que la question de la fixation de la "langue du roi" se pose fortement. Non pas, comme par le passé, pour noter simplement quelques chansons ou un sermon, mais pour conquérir tous les secteurs nobles, l'ensemble de la culture et des sciences.

Le français se veut dorénavant l'égal de ce qui était considéré alors comme les trois "langues du bon Dieu" (hébreu, grec, latin). Les interventions royales bannissent le latin en faveur du français dans les arrêts de justice : ordonnances successives de 1490, 1510, et enfin de 1539, avec le célèbre édit de Villers-Cotterêts, qui entérine en bonne part une situation déjà existante.

C'est aussi l'âge d'or des grands dictionnaires : *Dictionnaire françois-latin* de R. Estienne (1539), premier ouvrage de ce genre à entrées françaises, et *Thrésor de la langue française* de Nicot (1606).

Si l'écrit est codifié, jamais notre langue parlée n'a été aussi bouillonnante. Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle au moins, elle garde une grande liberté de structures et de tournures. La langue de Ronsard contient encore de nombreuses inversions venues de l'ancienne langue, comme *Doux fut le trait, Ce flambeau qui tout ce monde allume...*

Les formes verbales connaissent de nombreuses variantes qui ont disparu depuis, par le jeu de l'écrit et de

---

*C'est à partir de la Renaissance que le français part à la conquête des secteurs nobles : il faut écrire les lois, imprimer les textes des sciences et traduire la Bible.*

---

l'analogie mais aussi sous l'influence des grammairiens. Montaigne écrit je *chant* (pour : je chante), je *treuve* (trouve), *poisant* (pour : pesant), etc. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Racine et Corneille écriront encore je *vin*, je *voy*, je *croy* avec y et sans s, et les formes que j'*aye*, que je *soye*, qu'ils *soyent* n'ont pas encore entièrement disparu aujourd'hui.

On publie de nombreux *Arts poétiques*, des grammaires. On prend la défense du français contre les langues anciennes (*Deffence et illustration de la langue françoise* (1549) de Joachim du Bellay). Ronsard et les poètes de la Pléiade prennent la tête d'une vaste campagne en faveur des mots dialectaux, populaires, du renouvellement de la langue et surtout de l'orthographe. Ils connaissent le plus grand succès. Les auteurs utilisent volontiers des mots familiers, drus, alors inaccoutumés : ainsi, chez Montaigne, *gendarmer, enfantillage, etc.*

C'est de loin l'époque qui a connu la plus grande richesse lexicale, due aux emprunts au latin, au grec et surtout à l'italien (près de 1000 mots). Ces emprunts sont tels qu'il s'agira bien en quelques dizaines d'années, dira P. Guiraud, de l'introduction de "*la moitié de notre dictionnaire actuel*".

### XVII<sup>e</sup> siècle - Le français classique

Si la Renaissance apparaît en matière de langue comme le symbole d'un "éloge de la folie", le XVII<sup>e</sup> siècle se voudra, sans l'être vraiment, un siècle sage, une époque tendant à la mesure et à l'harmonie.

Le langage patoisant et populaire est encore aux portes de Paris. Des écrits polémiques contre Mazarin (les *Agréables conférences de deux paysans de Saint Ouen et de Montmorency*, 1649-1651), rapportent ainsi le dialogue entre deux habitants :

*Au XVII<sup>e</sup> siècle, les premiers dictionnaires entièrement français de Richelet, Furetière et de l'Académie répandent le "beau langage". Cependant la variété des parlers est loin d'être morte : ainsi Racine, arrivant à Uzès en 1661, doit-il se résoudre à parler italien ou espagnol pour se faire comprendre !*

- (Piarot) "[*Le cardinal*] est py qu'anragé conte lé Parisian a cause qui l'avon confrisqué sn'office - (Janin) Hé quel office avety ? - (Piarot) Je nan sçay par ma fy rian..." (Le cardinal est plus qu'enragé contre les Parisiens qui lui ont confisqué son office - Hé, quel office avait-il ? - Je n'en sais ma foi rien...).

Les questions de langage passionnent non seulement la Cour et la "Ville" (de Paris), mais de larges couches provinciales, en attente de reconnaissance et d'unité. Chacun est tenu de faire la séparation entre le "bon" et le "mauvais" usage. Sous la férule de grammairiens comme Malherbe ou Vaugelas, soutenus par la Cour, tout doit être en principe réglé, mais... rien ne l'est vraiment.

Faut-il dire *doleur* ou *douleur*, *benir*, *bénir* ou même *beni* (car on ne prononce pas le *r* final) ? On blâme des tournures comme *je le vous porterai demain* [pour : *je vous le porterai*], ou *je ne le veux pas faire* [pour : *je ne veux pas le faire*]. On ne devrait plus, selon les grammairiens, dire comme le fait pourtant La Fontaine (*Fables*, avec usage de "qui" pour "qu'est-ce qui" : "*Qui* te rend si hardi de troubler mon breuvage ?", ou "*Qui* fait l'oiseau ? C'est son plumage").

Richelieu crée l'Académie française (1635), qui est chargée de faire un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique, et de prendre soin de la langue.

*Avec le siècle de Louis XIV, se fait jour une nouvelle renaissance des arts et lettres, et la langue, parlée à présent à travers toute l'Europe, en bénéficie*

Vers 1650, se forme dans les salons une intense vie mondaine, Mme de Rambouillet et les "Précieuses" veulent être des "femmes savantes". Elles introduisent des façons de parler en partie ridicules, mais d'autres légitimes et qui nous sont restées. Elles veulent faire la loi, y compris sur le terrain de l'orthographe (Dictionnaire des Précieuses). Elles demandent une écriture simple, car elles ne connaissent pas le latin.

Avec le règne personnel de Louis XIV se fait jour une nouvelle "Renaissance" des lettres et des arts, et la langue, parlée à présent dans toute l'Europe, en bénéficie. Les premiers dictionnaires entièrement français de Richelet (1680), Furetière (1690), Académie (1694) contribuent à répandre le "beau langage". Cependant, la variété des parlers est loin d'être morte. Ainsi, Racine, arrivant à Lyon en 1661, ne reconnaît plus son français et, arrivé à Uzès, se résout à parler italien ou espagnol pour se faire comprendre (Lettre à La Fontaine).

### **XVIII<sup>e</sup> siècle - Le "Siècle des Lumières"**

Depuis le traité de Rastadt (1714), le français est devenu une grande langue diplomatique internationale, parlée dans toutes les cours des rois et les ambassades. Voltaire est invité chez Frédéric II de Prusse, Diderot à Saint-Pétersbourg par Catherine de Russie. On prend conscience du prestige ainsi acquis, ce qui ne manque pas d'amener un certain sentiment de supériorité. Ainsi, en 1784, le prix de l'Académie de Berlin est donné à Rivarol pour son *Discours sur l'universalité de la langue française*, où il soutient la thèse d'une perfection de forme propre à la langue française, grâce à sa clarté et sa rationalité.

L'Académie, elle aussi, innovera constamment au XVIII<sup>e</sup> siècle. À défaut de bouleverser entièrement le dictionnaire, comme le voulait Voltaire, elle modifie plusieurs milliers de mots dans ses éditions successives, abandonnant "l'ancienne orthographe" et mettant en place celle qui est devenue la nôtre. Elle ne faisait en cela que suivre les usages imprimés en cours à l'époque, qui l'avaient devancée.

### **Révolution, Empire, XIX<sup>e</sup> siècle - Le français moderne**

Vers la fin du siècle vient l'époque agitée de la Révolution. Sous l'influence de Rousseau (*La Nouvelle Héloïse*), l'amour des grandes phrases revient à la mode. Même les révolutionnaires (Saint-Just, Mirabeau, Danton) parleront en périodes oratoires. Les mots de l'ancien régime disparaissent (*gabelle*, *dime*, *sénéchaussée*, *bailliage*), et font place à

de nouveaux termes, politiques, sociaux, institutionnels. Il n'y a plus d'Académie, mais la 5<sup>ème</sup> édition du dictionnaire, publiée à fonds privés, comprendra un *Supplément* qui recueille tous ces mots nouveaux. On abolit les noms de titres (*prince, sire, duc*, et même *Monsieur*, remplacé par *Citoyen*) et on instaure le tutoiement public.

Mais la question de l'unification des parlers n'a guère évolué : à la Révolution, une grande partie de la population sur l'ensemble du territoire comprend le français mais ne l'écrit pas, et un habitant sur quatre, surtout dans les campagnes, ne parle que le patois ou la langue régionale.

Puis, le français se dote de l'armature nécessaire aux nouveaux impératifs d'une éducation étendue (lois Guizot, 1832-34). Les grammaires scolaires se répandent largement (2500 titres parus au XIX<sup>e</sup> siècle) et les dictionnaires se font de plus en plus gros : notamment, le *Grand dictionnaire universel* en 17 volumes de Pierre Larousse (1865), puis le *Dictionnaire de la langue française* de Littré, terminé en 1872.

Sous Louis-Philippe, à côté des mots du romantisme, les sciences et les inventions répandent aussi dans l'usage des systèmes entiers de nouvelles nomenclatures, postes, chemin de fer, navigation à vapeur, télégraphe, etc. Sous le second Empire, c'est le monde de la presse, des affaires, de la publicité qui multiplie les néologismes et les termes de vulgarisation scientifique. Les anglicismes pénètrent le français

Les lois de Jules Ferry sur l'Enseignement obligatoire (1882) donnent à l'État des obligations considérables - le pari étant dorénavant d'apprendre à lire et à écrire le français à l'ensemble de la population. En quelques années, le nombre des petits écoliers scolarisés a doublé. Un manuel comme le *Larive et Fleury*, bien connu de nos grands-parents, a été édité avant la guerre de 1914 à 12 millions d'exemplaires, et après la seconde guerre mondiale ceux d'Édouard Bled tiraient à plus de 40 millions au moment de sa mort (1996).

### XX<sup>e</sup> siècle - Le français contemporain

Depuis 1900, les études linguistiques modernes prennent leur essor. L'évolution de la société fait par ailleurs que chaque citoyen a besoin de bien maîtriser la langue pour défendre et exercer ses droits dans la vie publique et privée.

Qui est, actuellement, responsable en premier lieu de son évolution et de ses usages ? Traditionnellement, en France, ce sont l'Académie française, les dictionnaires et le monde de la typographie. L'Académie n'a donné au XX<sup>e</sup> siècle qu'une édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1932-1935) et prépare depuis sa 9<sup>e</sup> édition.

Mais, de tous ces domaines, c'est celui des dictionnaires qui grandit le plus son influence et par là sa responsabilité. A côté d'autres publications, l'événement sera, à partir de 1905, la parution devenue annuelle du

*Une langue a besoin pour se maintenir de se renouveler (par la libération des usages), elle a également besoin d'être fixée (selon les normes de l'écrit).*

*Petit Larousse illustré*, qui prendra place dans tous les foyers du pays. À partir de 1967 paraît *Le Petit Robert*, devenu lui aussi annuel et qui a su se conquérir un public durable.

On bénéficie de dictionnaires de toutes les spécialités. Viennent à présent les bases de données et les dictionnaires sur cédérom. De 100 000 mots chez Littré, on passe un siècle plus tard à six millions de termes français enregistrés à l'Institut national de la langue française de Nancy.

Ces derniers temps, la langue orale semble reprendre plus que jamais sa marche en avant. Les tronctions de mots se multiplient, *méto, ciné*. Les mots s'usent vite : *elle est belle* devient *elle est trop*, etc. Mais inversement, leur influence a tendance à unifier et à normaliser les différentes façons de parler.

On assiste ainsi à la fois et paradoxalement, à une dépendance de plus en plus forte de la langue vis-à-vis des normes et de l'écrit, (due à la presse, la radio, la télévision et surtout à l'instruction), et à une libération générale des usages. Si l'on y réfléchit, ces tendances contradictoires sont toutes deux à la fois nécessaires et bénéfiques. Une langue a besoin pour se maintenir de se renouveler, elle a également besoin d'être fixée.

Il y a aussi l'influence grandissante de l'anglo-américain, dont le rôle croissant en tant que langue de communication internationale ne signifie pas pour autant un recul des langues nationales, qui peuvent et doivent coexister et prospérer. Les façons de parler le français sont enfin de plus en plus diversifiées, à travers toute la société et dans l'ensemble de la francophonie, Dom-Tom, Québec, Afrique... C'est une richesse et l'on ne peut que s'en réjouir. C'est avant tout sa capacité de création et de renouvellement qui est le meilleur gage de l'avenir de notre langue.

Nina Catach

## ...écouter, voir... écouter, voir... écouter, voir...

**Les saisons culturelles étrangères.** Les saisons culturelles, soutenues par le Dai et, le plus souvent coordonnées par L'Afaa, sont à ce titre d'excellentes occasions de découvrir les cultures venues d'ailleurs et participent au rapprochement de la France avec d'autres nations du monde. Spectacles, expositions, cycles cinématographiques, colloques... les formes artistiques les plus variées composent la programmation des saisons.

Depuis l'été 1997 et jusqu'à l'été prochain, *France-Egypte, horizons partagés*, propose plus de cent manifestations en France comme en Egypte. L'exposition *La gloire d'Alexandrie*, au Petit Palais du 6 mai au 26 juillet prochain, sera un des points d'orgue de cette saison dont les commissaires généraux sont Jean-Jacques Aillagon, président du Centre Georges Pompidou et Kamel el Zoheiri, directeur de la bibliothèque du Grand Caire.

Au printemps et pendant un an, la Géorgie sera à l'honneur sous la houlette de son commissaire Patrick Malville. Sous le titre *Regards sur la culture géorgienne*, un large éventail du savoir faire artistique géorgien sera proposé au public français.

Les aspects les plus contemporains de la culture d'Israël seront à l'affiche de la saison israélienne à l'automne 1998. Les commissaires Xavier North et Lia Van Leer, directrice de la cinémathèque de Jérusalem, s'emploieront à nous faire connaître la diversité de la création contemporaine de ce pays.

La programmation de l'année 1999 sera consacrée au Maroc dont le commissariat général a été confié à Frédéric Mitterrand pour la France et à Tajeddin Badou pour le Maroc.

Une saison québécoise marquera également l'année 1999 de la mi-mars au 24 juin, jour de la fête du Québec. Didier Fusillier directeur de la Maison des arts de Créteil et Robert Lepage, grande personnalité québécoise, assureront le commissariat de cette saison.

Enfin une saison hongroise est d'ores et déjà prévue en 2001.  
**Rens : Dai, 01 40 15 37 15.**

**Forum culturel Europe/Asie.** Un forum culturel Europe/Asie se tiendra à Paris les 5 et 6 février 1998. Cette conférence des opérateurs culturels européens et asiatiques a été proposée par la France lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Asem (Dialogue Europe-Asie) à Singapour en février 1997. L'Asem regroupe les 15 pays de l'Union européenne, la Commission européenne, les 17 pays de l'Asean (association des pays de l'Asie du Sud-Est) auxquels il faut ajouter la Chine, la Corée et le Japon.

Ce forum a pour objectif de favoriser l'émergence de réseaux de responsables culturels d'Europe et d'Asie. Après les enjeux de la collaboration culturelle entre l'Europe et l'Asie et l'identification des acteurs, il procédera à l'inventaire des disciplines susceptibles de déboucher sur une coopération ultérieure (patrimoine, arts de la scène, arts de vivre et marché des industries culturelles). Les deux journées de travail seront présidées par Tommy Koh, singapourien, président de la fondation Europe Asie et par Jérôme Clément, président de la Cinquième et d'Arte.

Cette manifestation est préparée par le ministère des affaires étrangères (Afaa) en collaboration avec le ministère de la culture et de la communication (Dai) et avec l'appui de la fondation Europe-Asie (Asef).

**Désir d'Asie.** Depuis des décennies, les formes artistiques venues d'Asie s'inscrivent dans le paysage français. Mythiques pour Antonin Artaud, Paul Claudel ou André Malraux, source d'inspiration pour Ariane Mnouchkine ou Bartabas, espaces de découverte pour le festival d'Automne ou la Maison des Cultures du monde, les cultures asiatiques fascinent, tant elles conjuguent la tradition à la modernité. A l'occasion du premier forum culturel Europe-Asie, l'ouvrage *Désir d'Asie*, publié par l'Afaa avec le soutien du Dai, répertorie les hommes et les femmes, les lieux et les organismes qui participent aux échanges franco-asiatiques. Le parti pris de Jean-Luc Toula-Breyse, journaliste et auteur, spécialiste culturel (il fut le créateur du *Journal de la Sacd*) des domaines asiatiques (publication du *Bouddha* aux éditions Hachette) est de mettre en valeur des initiatives personnelles et d'être volontairement non exhaustif. Dans ce panorama subjectif, sont traités les arts de la scène, le cinéma et l'audiovisuel, les musées et les galeries, les éditeurs, les partenaires privilégiés, la presse et internet. La deuxième partie de ce document présente un calendrier des événements culturels asiatiques significatifs qui se produiront en France en 1998.

### Précision

Au sein de l'article *Connaissance du patrimoine et gestion du territoire* (Lettre n° 21, page 14), nous avons omis de signaler les noms des membres de l'équipe de la Drac Ile-de-France ayant dressé l'inventaire général des Hauts-de-Seine.

D. Hervier, conservateur régional

Chercheurs : G. Andreu, C. Boulmer, L. de Finance, J.C. Forgeret, Hélène Jantzen, A. Le Bas, X. de Massary

Photographes : Philippe Pissot avec la collaboration de Yann Visseau

Assistance informatique : Florence Drouhet

Mise en forme des dossiers : Natacha Deville, Claude Gault, Frédérick Pascaud



## Portrait du joueur

### *La profession de comédien* par Pierre-Michel Menger

**Qui sont les 12 000 comédiens qui exercent leur métier à l'heure actuelle ? Quelle formation ont-ils suivie ? Quelles sont les conditions de travail et les perspectives pour leur carrière ? Combien gagnent-ils ? Une étude sociologique du Département des études et de la prospective dresse le portrait très complet d'une profession fondée sur la "démultiplication de soi".**

Une donnée frappe d'emblée le lecteur de l'étude de Pierre-Michel Menger sur *La profession de comédien* : c'est l'extraordinaire accroissement du nombre de comédiens intermittents : en dix ans, on est passé de 6 000 (en 1986) à 12 000 au début 1995.

Surgit alors une question : qu'est-ce qui explique ce doublement du nombre de comédiens ? Et surtout, qu'est-ce qui peut rendre compte de l'attrait de ce "métier" - ou plutôt de *ces* métiers, tant paraissent diversifiés les modes d'accès qui y conduisent et les domaines dans lesquels ils s'exercent : cinéma, télévision, doublage, publicité, marionnette, cirque... et théâtre. Ce dernier joue toujours un rôle déterminant dans la professionnalisation.

#### Rôle déterminant du théâtre

L'étude menée par Pierre-Michel Menger montre donc que le théâtre constitue un lieu fondamental pour le déroulement de la carrière des comédiens. Depuis leur formation initiale (85% des personnes interrogées disent avoir suivi une formation à l'art dramatique) jusque dans leur (éventuelle) carrière cinématographique ou télévisuelle, celui-ci est tenu pour "*le creuset de la professionnalisation*". On apprend "le métier" au théâtre, on commence par travailler au théâtre (rôle très important des compagnies subventionnées) et on revient toujours au théâtre (quatre comédiens sur cinq y ont travaillé au cours de l'année).

De plus, le théâtre permet au comédien d'accumuler des "*durées d'emploi suffisantes pour obtenir la couverture par l'assurance-chômage de ses périodes d'inactivité*". Plus des trois quarts des gens du théâtre bénéficiaient ainsi des Assedic en 1994 alors que seule la moitié des comédiens de cinéma et de télévision y avaient droit. De même que le théâtre a procuré aux artistes interrogés 18 fois plus de jours de travail que la télévision et 22 fois plus que le cinéma et le doublage.

#### Une situation fortement contrastée

Le métier de comédien est également - et ce tout au long de la carrière - un métier à risque. Ainsi, la forte augmentation du nombre de comédiens a entraîné une

réduction du volume de travail de 25% en moyenne sur dix ans. Autres statistiques qui révèlent l'âpreté de la concurrence professionnelle : l'âge du début de la carrière, de moins en moins élevé dans plusieurs secteurs et la durée du non-travail qu'il s'agit de gérer : en 1994, 191 jours de travail se combinaient en moyenne avec 117 jours de non-travail.

L'étude du Dep évoque également les rémunérations des comédiens. Il faut noter que la "réussite économique" est très rare dans le métier : en 1994, 10% des comédiens se sont partagés 52% de la masse des rémunérations. Et inversement, 78% des comédiens reconnaissent gagner moins de 150 000 F par an. D'où ce constat doux-amer : 1% des sondés seulement déclarent prendre en compte leur rémunération comme un élément de satisfaction personnelle...

*Pierre-Michel Menger : La profession de comédien, formations, activités et carrière dans la démultiplication de soi. Ministère de la culture et de la communication, département des études et de la prospective. La Documentation française, 456 pages, 180 F, 1997.*

*Les publics de la Comédie-française (fréquentation et image de la salle Richelieu)*  
Valérie Beaudoin, Bruno Maresca - Credoc ;  
sous la direction de Jean-Michel Guy

Cette étude s'inscrit dans le prolongement des travaux menés par le Dep sur les publics et les pratiques culturelles des Français. Elle nous apprend que le public de la Salle Richelieu est socialement très homogène : surtout parisien, plutôt âgé, majoritairement féminin et très diplômé. Une moitié des spectateurs, habitués du *Français*, est très exigeant à son endroit, vient y entendre de "grands textes", de "grands auteurs", avec la certitude qu'ils seront dits par de "grands comédiens". Quant à l'autre moitié que forment les spectateurs occasionnels et les nouveaux venus, c'est surtout le prestige du théâtre, considéré comme haut-lieu de la culture française, qui l'attire salle Richelieu.

*Ministère de la culture et de la communication - Dep, La documentation française, 288 pages, 145 F, 1997.*